

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211020-20210181-DE

2021-181

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 20 octobre 2021 à 20 heures 00.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Demande de
subvention :
CASTELNAUDARY -
Renouvellement du
réseau eaux usées -
ancienne traversée
de ville - Phase 3 :
Grand Rue

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
13 octobre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Jean-François VERONIN-MASSET, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Benoît MERLIN à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Bernard PECH, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

25 OCT. 2021

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Dominique DUBLOIS, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH.

25 OCT. 2021

PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Régine SUURE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que, dans le cadre du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (ZRR) liant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Aude pour la période 2022-2024, seront programmés les travaux ci-dessous.

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant de l'opération	Enveloppe retenue agence	Taux d'aide de l'agence (sur enveloppe retenue)	Montant de l'aide de l'agence	Taux d'aide du CD11 (sur total opération)	Montant de l'aide du CD11
CCCLA	ANCIENNE TRAVERSEE DE VILLE TRANCHE 3 EU – Gd Rue :	CASTELNAUDARY	2022	90 541,88 €	59 500,00 €	70 %	41 650 €	10 %	9 054,19 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

DECIDE de solliciter le dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département pour le projet suivant : ANCIENNE TRAVERSEE DE VILLE TRANCHE 3 EAUX USEES - Grand Rue : Commune de CASTELNAUDARY.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L. 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 20 octobre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

